

Personnes âgées en perte d'autonomie

À l'horizon 2030, 28 400 seniors en perte d'autonomie en Vaucluse

En 2015, en Vaucluse, 21 900 personnes âgées de 60 ans ou plus vivent avec une perte d'autonomie. Les deux tiers sont des femmes en raison d'une espérance de vie plus élevée que celle des hommes et d'une prévalence de la perte d'autonomie plus forte après 75 ans. Sept personnes en perte d'autonomie sur dix ont 75 ans ou plus.

À l'horizon 2030, 6 500 personnes âgées supplémentaires seraient en perte d'autonomie, soit une hausse de 30 % en quinze ans. L'essentiel de cette hausse serait dû aux niveaux les plus modérés de perte d'autonomie. Cette augmentation serait plus élevée que celle de la France métropolitaine et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Et ce, malgré une prévalence de la perte d'autonomie chez les 75 ans ou plus qui baisserait de 2,5 points.

Isabelle Delaunay, Serge Mascellani, Conseil départemental de Vaucluse
Fabrice Michaïlesco, Anton Monsef, Carole Zampini, Insee

En 2015, en Vaucluse, 21 900 personnes âgées de 60 ans ou plus (seniors) sont en situation de perte d'autonomie (*définitions*) : elles présentent des niveaux d'incapacité modérés ou sévères correspondant aux groupes 1 à 4 de la grille nationale AG-GIR (*article « Sources et méthode » en fin de Dossier*).

Ces personnes constituent 14,7 % des seniors du département. Cette situation est comparable à celles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la France métropolitaine.

En Vaucluse comme en France, les asymétries sexuées sont marquées. Alors que les femmes représentent 56 % de la population senior du département, elles constituent 67 % des personnes âgées en perte d'autonomie. Ainsi, 17,5 % des femmes seniors sont exposées à une perte d'autonomie, contre 11,1 % des hommes. Cet écart est similaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine.

Après 75 ans, la perte d'autonomie est 4 fois plus fréquente

Plus elles vieillissent, plus la probabilité pour les personnes âgées de vivre avec une limitation de leur autonomie est importante. La part des personnes déclarant des incapacités augmente fortement avec l'avancée en âge : en Vaucluse, elle est de 6,6 % pour les 60-74 ans et de 28,8 % pour les 75 ans ou plus. Ainsi, 7 seniors en perte d'autonomie sur 10 ont 75 ans ou plus.

1 Les femmes de 75 ans ou plus davantage concernées par la perte d'autonomie

Prévalence de la perte d'autonomie en Vaucluse en 2015, selon le sexe et la tranche d'âges



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015

Dans la tranche d'âges 60-74 ans, la prévalence (*définitions*) de la perte d'autonomie est semblable pour les femmes et les hommes (*figure 1*). Après 75 ans, on observe un écart de 11 points en défaveur des femmes (33 % contre 22 %). Ces résultats s'expliquent par une prévalence plus élevée chez les femmes, à âge équivalent, de maladies générant des problèmes physiques et cognitifs (*Durieux, 2018*). Issus de données d'enquête déclaratives, ils suggèrent aussi une expérience différente selon les sexes de la perte d'autonomie et de la perception de l'entrée en dépendance. En effet, les formes

du vieillissement sont sexuées et les modes d'accompagnement différents selon que la personne âgée est une femme ou un homme. Les femmes âgées ne peuvent pas facilement s'émanciper de la solidarité à l'égard de leur conjoint ou de leurs enfants. Leur fatigue est moins relayée par l'entourage qui ne les exonère pas aisément des obligations domestiques qu'elles ont pu expérimenter tout au long de leur vie avec une répartition des rôles de genres plus marquée dans les générations considérées. Par ailleurs, il semblerait que les femmes considèrent plus souvent le vieillissement comme un pro-

cessus de pertes successives, les hommes âgés considérant qu'ils vieillissent « bien » – voire « mieux » – que les femmes. C'est aussi vers eux, jugés plus fragiles à l'heure du grand âge, que se resserrent les réseaux d'entraide (Membrado, 2013 ; Legrand et Voléry, 2012).

Parmi les personnes en perte d'autonomie, 3 sur 10 le sont sévèrement

En 2015, en Vaucluse, 6 100 seniors ressentent une perte d'autonomie sévère (*définitions*). Ils représentent 28 % des seniors en perte d'autonomie, un taux comparable à celui de la France métropolitaine et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Parmi ces seniors, 8 sur 10 ont 75 ans ou plus et 7 sur 10 sont des femmes. Après 75 ans, 34 % des femmes en perte d'autonomie sont concernées par une perte d'autonomie sévère, contre 30 % des hommes. Le Vaucluse se situe dans la moyenne régionale et celle de la France métropolitaine.

En 2015, 8 personnes âgées en perte d'autonomie sur 10 vivent à domicile

Parmi les 21 900 seniors de Vaucluse en perte d'autonomie, 18 000 vivent à domicile tandis que 3 900 résident en institution (*sources et méthode*). L'offre d'hébergement institutionnelle s'élève à 4 400 places dont 500 sont occupées par des seniors autonomes dans l'accomplissement des gestes de la vie quotidienne. En établissement, les personnes âgées en perte d'autonomie sont trois fois plus fréquemment affectées par une perte d'autonomie sévère qu'à domicile : 60 % contre 20 % (*figure 2*). Le Vaucluse se situe dans la moyenne nationale.

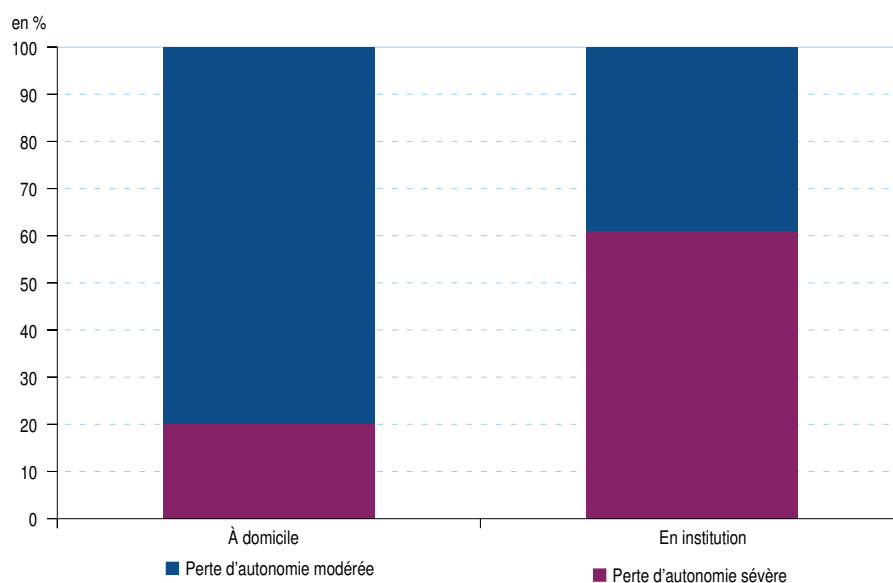
Les femmes sont surreprésentées parmi les seniors en perte d'autonomie à domicile comme parmi ceux en établissement. Ainsi, elles représentent les deux tiers des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile et les trois quarts de celles résidant en établissement.

28 400 seniors en perte d'autonomie à l'horizon 2030

Si les tendances démographiques récentes se maintenaient et si la perte d'autonomie évoluait suivant le scénario principal (*sources et méthode*), à l'horizon 2030 le Vaucluse compterait 28 400 personnes âgées en perte d'autonomie, soit 6 500 de plus qu'en 2015. La croissance de cette population serait de 1,7 % en moyenne par an, semblable à celle de l'ensemble des seniors. Elle serait plus élevée que celle des seniors

2 En institution, la perte d'autonomie sévère est plus fréquente

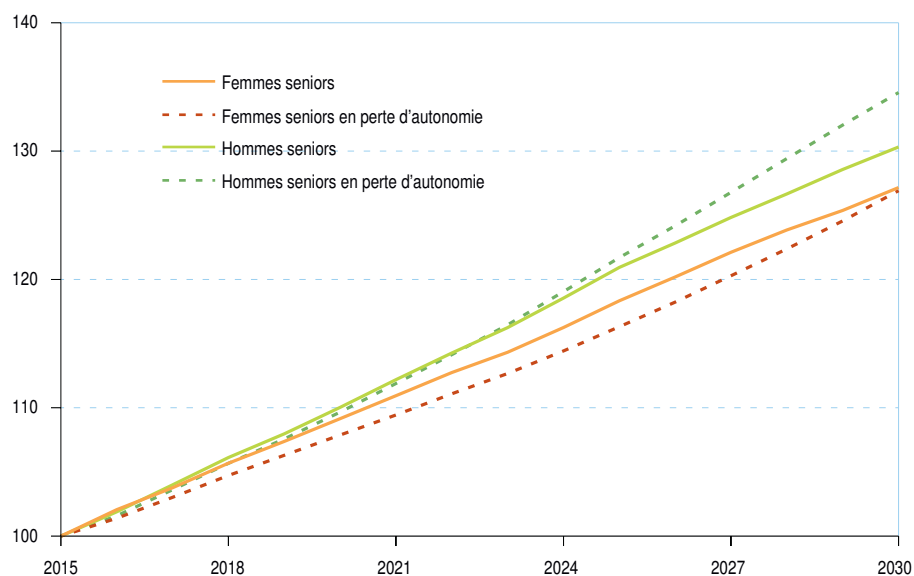
Répartition des seniors en perte d'autonomie de Vaucluse selon le degré de perte d'autonomie et le lieu de résidence en 2015



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015

3 Le nombre d'hommes seniors en perte d'autonomie augmenterait le plus vite

Évolution du nombre de seniors (scénario central) et du nombre de seniors en perte d'autonomie (scénario principal) à l'horizon 2030, par sexe (base 100 en 2015)



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

en perte d'autonomie en France métropolitaine (+ 1,5 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 1,4 %). Cette progression accélérerait légèrement sur la période : + 1,6 % par an entre 2015 et 2021 puis + 1,8 % par an entre 2021 et 2030, en raison de l'arrivée à l'âge de 75 ans des premières générations de *baby boomers*. À l'horizon 2030, ces seniors en perte d'autonomie représenteraient 14,8 % des personnes âgées de 60 ans ou plus, un taux équivalent à celui de 2015 et semblable à celui de la France métropolitaine et de la région.

À l'horizon 2030, la perte d'autonomie concernerait toujours davantage les femmes que les hommes

Entre 2015 et 2030, le nombre d'hommes seniors en perte d'autonomie augmenterait plus rapidement que celui des femmes : + 2,0 % contre + 1,6 % en moyenne annuelle (*figure 3*). À l'horizon 2030, le taux de perte d'autonomie resterait toutefois plus important chez les femmes (17,4 %) que chez les hommes (11,5 %). Ainsi, les femmes représenteraient toujours les deux tiers des seniors en perte d'autonomie et 7 seniors ayant une perte d'autonomie sévère sur 10.

La perte d'autonomie serait moins fréquente après 75 ans

En Vaucluse, le nombre de seniors âgés de 75 ans ou plus en perte d'autonomie s'accroîtrait de 2,1 % en moyenne par an entre 2015 et 2030 (figure 4), avec une forte différence sexuée : + 1,8 % pour les femmes et + 2,8 % pour les hommes. Or, durant la même période, la population des seniors âgés de 75 ans ou plus dans le département s'accroîtrait beaucoup plus vite (article « *Vieillesse de la population* » du Dossier) : + 2,3 % chez les femmes et + 3,3 % chez les hommes. Il en résulterait une baisse de 2,5 points des taux de perte d'autonomie dans cette tranche d'âges : - 2,5 points chez les femmes et - 1,5 point chez les hommes.

Une croissance portée principalement par les niveaux modérés de perte d'autonomie

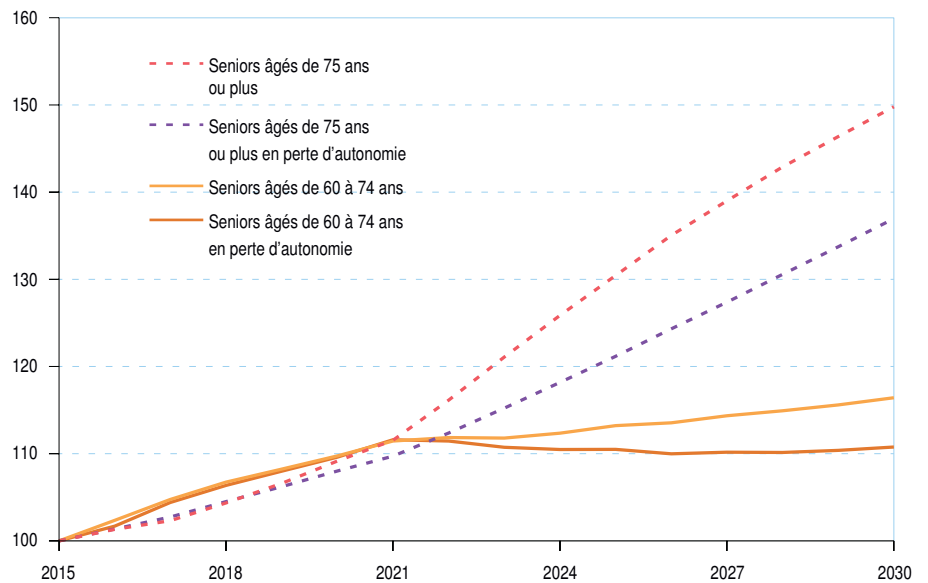
Entre 2015 et 2030, le nombre de personnes en perte d'autonomie sévère augmenterait de 1,0 % en moyenne par an (+ 1 000 sur la période), à un rythme deux fois moindre que celui des personnes âgées en perte d'autonomie modérée (+ 2,0 %, soit + 5 500). Pour autant, la progression du nombre des seniors en perte d'autonomie sévère serait plus élevée qu'aux niveaux national et régional. À l'horizon 2030, 25 % des personnes âgées en perte d'autonomie relèveraient d'une perte d'autonomie sévère, proportion en régression de 3 points par rapport à 2015. Chez les seniors âgés de 75 ans ou plus, les femmes en perte d'autonomie seraient toujours plus exposées à la perte d'autonomie sévère que les hommes (30 % contre 25 %). Dans cette dernière classe d'âges, la progression du nombre de seniors en perte d'autonomie modérée atteindrait 2,6 % en moyenne par an. Là encore, la différence entre les femmes et les hommes serait marquée : + 2,2 % contre + 3,3 %.

Un tiers de personnes âgées en perte d'autonomie en plus à domicile à l'horizon 2030

À domicile, le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie s'accroîtrait de 33 %. Cette croissance serait portée par la perte d'autonomie modérée (+ 38 %) (figure 5). À l'horizon 2030, comme en 2015, les femmes représenteraient les deux tiers des personnes âgées en perte d'autonomie à domicile, proportion semblable à celle de la France métropolitaine. À domicile, la part des 75 ans ou plus parmi les personnes âgées en perte d'autonomie augmenterait entre 2015 et 2030, passant des deux tiers aux trois quarts.

4 La prévalence de la perte d'autonomie diminuerait après 75 ans

Évolution du nombre de seniors (scénario central) et du nombre de seniors en perte d'autonomie (scénario principal) à l'horizon 2030, par tranche d'âges (base 100 en 2015)



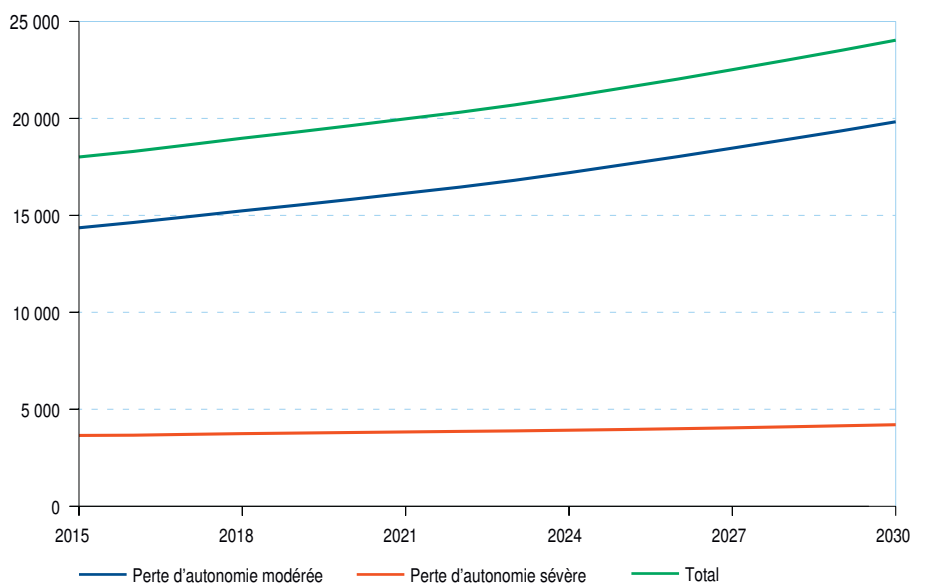
Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

Une hypothèse alternative au maintien constant du nombre de places en institution

Dans cette étude, le nombre total de places en institution dans le département est maintenu constant tout au long de la période de projection considérée (scénario principal). Si, dans un scénario alternatif, les taux d'institutionnalisation (*définitions*) étaient maintenus constants de 2015 à 2030, alors il faudrait créer 1 200 places en institution dans le département au cours de la période. Or, l'hypothèse de la création de 1 200 places supplémentaires en institution en Vaucluse d'ici 2030 n'est pas développée dans cette étude. En effet, elle va notamment à l'encontre des tendances observées dans le passé récent en termes d'évolution des taux d'institutionnalisation. Elle va aussi à l'encontre du souhait de la majorité des personnes âgées en perte d'autonomie de demeurer à domicile. De plus, elle nécessiterait la création de plus d'un établissement pour personnes âgées de 90 places chaque année, ce qui ne paraît pas réaliste. Enfin, d'autres modes de prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie pourraient être développés, qui seraient intermédiaires entre la prise en charge en institution et le maintien à domicile, comme l'habitat adapté.

5 À domicile, un fort développement de la perte d'autonomie modérée

Évolution du nombre de seniors en perte d'autonomie à domicile en Vaucluse (scénario principal) à l'horizon 2030, selon le degré de perte d'autonomie



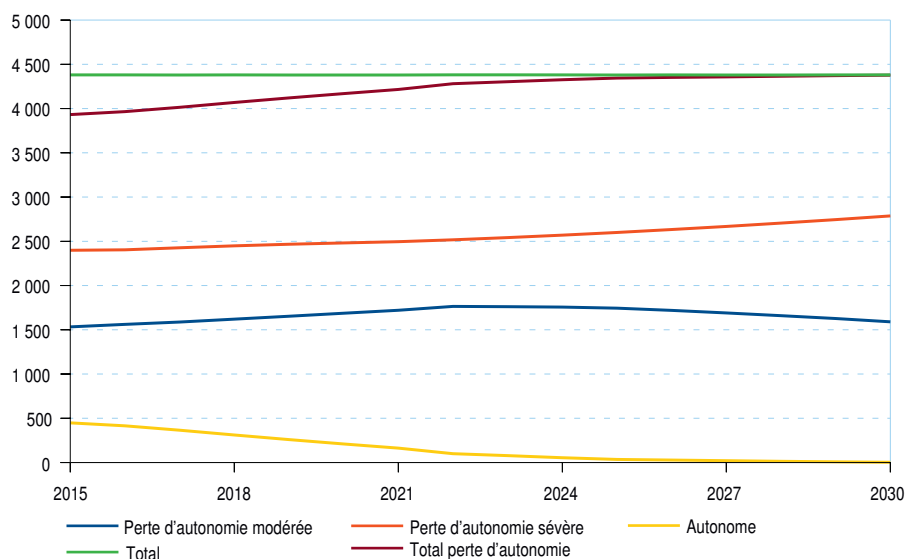
Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015 – Insee, Omphale 2017

À l'horizon 2030, toutes les places en institution seraient occupées par des personnes en perte d'autonomie

Entre 2015 et 2030, les 500 places occupées en 2015 par des seniors autonomes seraient progressivement affectées à des seniors en perte d'autonomie. Aussi, à l'horizon 2030, toutes les personnes hébergées en institution seraient en perte d'autonomie, situation inédite. Le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie en institution augmenterait de 11 % sur la période, passant de 3 900 à 4 400 (figure 6). À l'horizon 2030, les seniors en perte d'autonomie sévère représenteraient 64 % des seniors hébergés en institution contre 55 % en 2015. ■

6 Un nombre croissant de personnes âgées en perte d'autonomie sévère en institution

Évolution du nombre de seniors en institution (scénario principal) en Vaucluse à l'horizon 2030, selon le degré de perte d'autonomie



Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

Sources et méthode

Le dénombrement des **personnes âgées en perte d'autonomie** en 2015 repose sur les enquêtes Care (Capacités, aides et ressources des seniors) pour celles résidant à domicile et EHPA (Établissement d'hébergement pour personnes âgées) pour celles vivant dans les établissements médico-sociaux. Les réponses apportées à Care par les personnes elles-mêmes permettent d'estimer leur classement dans un équivalent-groupe iso-ressources (GIR) (article « Sources et méthode » en fin de Dossier). L'estimation utilisée dans cette étude est dite « large » car elle inclut les personnes déclarant avoir « quelques difficultés » pour accomplir les gestes de la vie courante. En établissement, le GIR est attribué par le médecin coordonnateur.

La **projection du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie** à l'horizon 2030 est réalisée selon le **scénario dit principal**. Ce dernier repose sur le scénario central de projection de population du modèle Omphale 2017 auquel s'ajoutent des hypothèses relatives à la perte d'autonomie. Le scénario principal considère que les gains d'espérance de vie à 60 ans à l'horizon 2030, liés aux progrès de la médecine, se répartiraient entre années sans et avec perte d'autonomie modérée suivant le partage observé en 2015. Il considère également que ces gains reporteraient d'autant la survenue de la perte d'autonomie sévère. Le nombre de places en institution en Vaucluse est supposé constant entre 2015 et 2030 et les places existantes sont affectées prioritairement aux personnes en perte d'autonomie sévère (article « Sources et méthode » en fin de Dossier).

Définitions

Un senior en **perte d'autonomie** est une personne âgée de 60 ans ou plus qui déclare se trouver dans l'impossibilité d'effectuer totalement et correctement par elle-même certains actes de la vie courante dans son environnement habituel comme se laver, s'habiller, se déplacer ou sortir de son logement. La personne présente, de manière permanente, des limitations fonctionnelles ou incapacités. Le degré de perte d'autonomie est déterminé en référence à la grille AGGIR. Un senior est en perte d'autonomie s'il est classé en équivalent-GIR 1 à 4 à domicile selon l'enquête Care ou en GIR 1 à 4 en établissement selon l'enquête EHPA. La **perte d'autonomie modérée** correspond aux GIR 3 et 4 et la **perte d'autonomie sévère** aux GIR 1 et 2.

Prévalence de la perte d'autonomie : proportion d'individus d'une population donnée qui est en situation de perte d'autonomie.

Taux d'institutionnalisation par tranche d'âges (60 à 74 ans, 75 ans ou plus), sexe et niveau de perte d'autonomie (sévère, modérée, aucune) : rapport de la population de la tranche d'âges, du sexe et du niveau de perte d'autonomie occupant des places en institution sur l'ensemble de la population de la tranche d'âges, du sexe et du niveau de perte d'autonomie.

Pour en savoir plus

- Larbi K., Roy D., « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 », *Insee Première* n° 1767, juillet 2019
- Brunel M., Carrère A., « La perte d'autonomie des personnes âgées à domicile », *Les Dossiers de la Drees* n°34, avril 2019
- Libault D., « Concertation – Grand âge et autonomie », *Ministère des Solidarités et de la Santé*, mars 2019
- Commission thématique du Cnis, « Services publics et services aux publics », Réunion du 22 mars 2019
- Durieux S., « Perte d'autonomie des seniors à domicile : plus fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash* n° 41, juin 2018
- Brunel M., Carrère A., « Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015 - Premiers résultats de l'enquête CARE « ménages » », *Études & Résultats* n° 1029, septembre 2017
- Muller M., « L'accueil des personnes âgées en établissement : entre progression et diversification de l'offre – Résultats de l'enquête EHPA 2015 », *Les Dossiers de la Drees* n° 20, septembre 2017
- Membrado M., « Le genre et le vieillissement : regard sur la littérature », *Femmes et vieillissement : nouveaux regards, nouvelles réalités, Volume 26, numéro 2*, Recherches féministes, 2013
- Legrand M., Voléry I., « Introduction au Dossier « Genre et vieillissement » », *Dossiers, Genre et vieillissement, SociologieS*, novembre 2012